Agence européenne des médicaments: mandat du directeur exécutif

2005/0083(COD) - 13/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giuseppe **GARGANI** (PPE-DE, IT), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et approuve la proposition de la Commission en adoptant une série d'amendements techniques visant, pour l'essentiel, à conférer au Parlement un rôle plus important dans la procédure de nomination du directeur exécutif de l'Agence et du renouvellement de son mandat. Le Parlement apporte des éclaircissements à la procédure de nomination : il demande notamment la mise en concurrence des candidats potentiels, qui seraient identifiés via un appel à manifestation d' intérêt. Le candidat retenu devrait faire l'objet d'une déclaration devant le Parlement européen.

Un amendement vise également à demander que l'évaluation du mandat du directeur exécutif de l'Agence soit soumise au Parlement sans délai.